



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 17438

## Texte de la question

M. David Habib souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur lequel le groupe Amnesty International Pau-Béarn l'a alerté et qui concerne la situation en Tchétchénie. Le conflit qui s'y déroule, par sa durée et sa violence, a fait des milliers de victimes et sinistré durablement toute cette zone. En outre, les informations s'y rapportant ne nous parviennent qu'au compte-gouttes et cette opacité persistante cause de légitimes inquiétudes quant au sort des populations sur place. Dans le cadre de la préparation de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, Amnesty International fait valoir la nécessité d'insister auprès du Gouvernement russe pour qu'il adopte urgemment des mesures visant à faire baisser les exécutions extrajudiciaires, les « disparitions », la torture et les mauvais traitements en Tchétchénie, qu'il mette un terme au retour forcé des personnes déplacées de Tchétchénie et qu'il garantisse une protection adéquate et une assistance humanitaire conformément aux principes de l'ONU. Amnesty International demande à la Commission d'insister pareillement auprès des groupes armés tchétchènes pour qu'ils se conforment au droit international, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et des combattants faits prisonniers. Sur toutes ces questions, il souhaite connaître les initiatives que la France entend prendre pour appuyer les justes demandes de ses interlocuteurs.

## Texte de la réponse

La France rappelle régulièrement aux autorités russes, y compris au plus haut niveau, sa préoccupation concernant la situation en Tchétchénie, notamment sur le plan humanitaire et au regard du respect des droits de l'homme. Le sujet a ainsi été évoqué par le Président de la République lors de la visite d'Etat du Président Poutine le 10 février dernier à Paris. Elle est convaincue que ce conflit, qui fait payer un lourd tribut aux populations civiles, ne pourra être durablement résolu que par une solution politique. Elle a marqué son espoir que le référendum du 23 mars dernier puisse constituer la première étape d'un processus politique et qu'il ouvrira la voie à un retour à la paix civile et à la réconciliation en Tchétchénie. Elle a noté les orientations tracées par le Président Poutine dans son discours du 16 mars dernier : large autonomie, promotion de la loi, projet d'amnistie, reconnaissance des épreuves traversées par le peuple tchétchène et des responsabilités d'autorités fédérales. Elle attend la mise en oeuvre de ces orientations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance, pour le processus de stabilisation de la Tchétchénie, que les organisations internationales, les ONG et les médias puissent y travailler en toute sécurité. Le ministre des affaires étrangères a fait part à son homologue russe, à plusieurs reprises, de ses regrets devant la fermeture du groupe d'assistance de l'OSCE et du souhait de la France qu'une présence permanente de cette organisation puisse être rétablie. S'agissant de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne a déposé - en accord avec tous ses pays membres - un projet de résolution. Celui-ci demandait aux autorités russes de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire ; il les engageait à poursuivre et juger les auteurs présumés d'exactions. Ce texte demandait également le respect du principe du retour volontaire des personnes déplacées et l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès en toute sécurité des organisations

internationales, des ONG et des médias en Tchétchénie. La France regrette que la Commission des droits de l'homme n'ait pas adopté cette résolution. Elle continuera pour sa part à faire valoir sa position concernant la situation en Tchétchénie.

## Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17438

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 2003, page 3264

**Réponse publiée le :** 16 juin 2003, page 4704